

CARTE DE MEMBRE: EXPLICATIF (CM)

La CM te permet de montrer ton appartenance au projet Centre de Jeunes à Antoing, mais également au projet Centre de Jeunes de la Fédération Wallonie - Bruxelles.

1) Pour les jeunes jusqu'à 26 ans, cette carte est au prix de 6 euros

2) La carte de membre est valable du 1 septembre au 1 septembre, date de reprise de notre saison culturelle. La carte de membre est donc valable une année. Nous acceptons un jeune 3 à 4 fois dans nos installations sans carte, mais après vous devez être en possession de la CM.

4) Pour les associations, groupements, cette carte est au prix de 12 euros.

Cette carte de membre te donne droit:

- à une assurance responsabilité civile lorsque que tu fréquentes nos activités (nous n'assurons pas les lunettes et les vêtements). L'intervention reste toujours sous l'appréciation de l'assureur;
- à une réduction pouvant aller jusqu'à -30% sur nos activités;
- à une priorité de participation à nos projets;
- à un prix démocratique du bar soft et snack lors de nos accueils et activités;
- d'accéder gratuitement et en priorité à des ordinateurs pour effectuer des recherches, travailler pour l'école...
- à une information par email et/ou par voie postale de nos actions;
- à un accès à notre Facebook ([Maison de Jeunes d'Antoing](#)) et ses informations;
- à un accès à des concours via notre Facebook;
- à la possibilité de postuler comme membre de notre Conseil d'Administration et/ou de notre Assemblée générale;
- d'assister à notre Assemblée générale en tant qu'invité;

Cette carte t'informe ou te rappelle:

- que tu peux consulter notre site internet www.mjantoing.be si tu as besoin d'informations sur notre association et nos actions;
- que tu peux te faire rembourser une partie de tes frais d'inscriptions à nos activités grâce à ta mutuelle;
- qu'en cas de difficulté financière pour t'inscrire aux activités, tu peux contacter le CPAS et/ou nous en faire part afin d'échelonner les paiements;

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR (R.O.I)

Notre association défend des valeurs comme le dialogue, le respect, la tolérance et la politesse. Nous accueillons toutes les personnes sans aucune discrimination (sexe, race, religion...)

Au Centre de Jeunes, tu dois donc respecter toutes les règles de bonne vie en société.

Voici un petit rappel:

- tu dois respecter le voisinage (politesse, pollution sonore, déchets,...);
- tu dois respecter les animateurs, le personnel, les partenaires, les membres de l'association et toutes les autres personnes qui fréquentent nos actions;
- tu dois respecter le matériel et les locaux mis à ta disposition;
- tu veilleras à utiliser les poubelles de tri-sélectifs;
- l'alcool est interdit au - de 16 ans et est interdit dans la MJ. Nous interdisons également toutes les boissons énergisantes (type Red Bull) afin de faciliter notre travail d'encadrement;
- le tabac est interdit dans les lieux publics et donc dans la MJ. Tu fumeras à l'extérieur du bâtiment et tu déposeras ton mégot dans le cendrier;
- les produits stupéfiants et les jeux d'argent sont interdits par la loi et donc dans la MJ;
- nous n'acceptons pas les animaux (sauf nécessité médicale);
- nous ne sommes pas responsables en cas de vol et détérioration de vos objets personnels.

L'équipe est toujours disponible pour t'écouter, discuter ou te conseiller si tu en ressens le besoin! Tu peux lui parler de ce que tu veux en toute discrétion!

Si tu transgresses les règles, tu t'exposes à des sanctions prises par l'animateur responsable sur-le-champ ou après réflexion en équipe. Dans les cas les plus problématiques, nous déposons une plainte à la police.

Nous te rappelons que nous tirons des photos lors des activités et projets. Ces photos sont utilisées pour illustrer notre site internet et nos plaquettes d'activités. Si tu ne veux pas être photographié, tu dois prévenir un animateur à CHAQUE activité. Les photos que nous tirons sont libres de droit.